

Fnac Darty

Société Anonyme

9, rue des Bateaux Lavoirs
94200 Ivry-sur-Seine

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre

Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2020
20^{ème} résolution

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
France

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex
France

Fnac Darty

Société Anonyme

9, rue des Bateaux Lavois
94200 Ivry-sur-Seine

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre

Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2020 – 20^{ème} résolution

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Fnac Darty,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution gratuite, en une ou plusieurs fois, d'actions ordinaires de votre société, existantes ou à émettre, au profit d'une part, des membres du personnel salarié de votre société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du code de commerce et/ou d'autre part, des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourra dépasser 5 % du capital social existant au jour de la décision d'attribution, étant précisé que sur ce plafond s'imputerait le nombre total d'actions auxquelles pourront donner droit les options pouvant être octroyées par le Conseil d'administration au titre de l'autorisation consentie par la 22^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2019 et que le montant nominal des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente autorisation s'imputerait sur le montant du plafond global prévu à la 15^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2019.

Le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires de votre société ne pourra dépasser 1 % du capital au sein de cette enveloppe commune à la présente autorisation et à celle consentie par la 22^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2019.

Sauf exception, l'attribution définitive des actions sera, sur décision du Conseil d'administration, soumise à l'atteinte d'une ou plusieurs conditions de performance, dont une, a minima, liée à l'évolution du cours de Bourse de la société.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 34 mois à partir de l'expiration du délai fixé par la 19^{ème} résolution soumise à la présente Assemblée, soit à compter du 28 septembre 2020, à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution gratuite d'actions.

Paris La Défense, le 27 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Eric Ropert
Associé

Deloitte & Associés



Stéphane Rimbeuf
Associé